Schuldbetreibungen Poursuites pour dettes Esecuzioni

No 238 Freitag, 07.12.2007 125. Jahrgang

- 1. Débitrice: SAMUEL MAGNIN BOIS SA, route de France 102, **1348 Le Brassus**
- 2. Lieu et date de la mise aux enchères: 1260 Nyon, 19.05.2008
- 3. Salle de l'enchère: 09.00 Heure, salle d'audience no 1 de la Justice de paix, rue Jules-Gachet 5
- 4. Délai de production: 07.01.2008
- 5. Objets des enchères: Forêts Pré-champs

COMMUNE DE ARZIER

1) Parcelle RF 1711, "La Baragne", en nature de

Forêt 30'222 m2

Pâturage 121'140 m2

Surface totale 151'362 m2

Estimation fiscale CHF 45'000.00

Estimation de l'office selon rapport d'expertise CHF

2) Parcelle RF 1719, "La Baragne", en nature de

Forêt 57'285 m2

Pâturage 81'324 m2

Surface totale 138'609 m2

Estimation fiscale (1976) CHF 40'000.00

Estimation de l'office selon rapport d'expertise CHF 32'900.00

3) Parcelle RF 1840, "Les Petits Plats", en nature de Forêt 6'255 m2

Pâturage 4'644 m2

Surface totale 10'899 m2

Estimation fiscale (1976) CHF 3'000.00

Estimation de l'office selon rapport d'expertise CHF

4) Parcelle RF 1842, "Les Petits Plats", en nature de Forêt 19'161 m2

Pâturage 13'995 m2

Surface totale 33'156 m2

Estimation fiscale (1976) CHF 12'000.00

Estimation de l'office selon rapport d'expertise CHF 7'000.00

Vente requise par le créancier hypothécaire en 1er rang.

6. Remarques: Les conditions de vente comprenant l'état des charges seront déposées au bureau de l'Office le 22 février 2008. Elles pourront être attaquées dans le délai de dix jours dès la date du dépôt. Elles resteront à disposition des intéressés jusqu'au jour de la vente.

Lors des enchères, les amateurs devront prouver leur identité et justifier de leurs pouvoirs. Leur attention est expressément attirée sur la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) du 16 décembre 1983. A cet effet, ils devront se conformer au chiffre 1 des conditions de vente.

Vente soumise aux dispositions de la LDFR du 4 octobre 1991 et de la LVDFR du 13 septembre 1993. Les titulaires de droit de préemption au sens des articles 42 ss LDFR sont invités à s'annoncer à l'office.

Compte tenu de la nature des parcelles, il ne sera pas organisé de visite.

Office des poursuites de Nyon-Rolle 1260 Nyon

(04237594)